

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE NORMANDIE
Samedi 11 septembre 2021 – Le Mesnil-Esnard

Ouverture de la séance : la séance est ouverte à 10h15, en présence d'une quarantaine de personnes. 30 clubs sont représentés, soit par la présence d'un membre (président ou licencié), soit par la représentativité accordée par pouvoir.

Membres du Bureau présents : Yves Gasnier (vice-président), Nadine Depuydt (comptabilité), Thomas Sauvaget (gestion informatique), Richard Coroyer (arbitrage et licences) et Aurélien Delaruelle (présidence).

Membre excusé : Albert Ledoux (promotion)

Comme chaque année, le comité a été touché par la disparition de plusieurs de ses membres. Une pensée particulière est adressée au club de Neufchâtel-en-Bray qui a perdu son ancienne présidente, Madeleine Montier.

I. RAPPORT MORAL (Aurélien Delaruelle) (adopté à l'unanimité)

I.1. Les affiliations :

→ **Clubs affiliés :** le nombre de clubs civils pour la saison est de 40. La situation actuelle a fragilisé certains clubs, en particulier ceux qui ont peu de licenciés, qui pratiquent peu la compétition ou alors les clubs qui ont été récemment créés. Par rapport à l'année passée, Charleval n'a pas repris son affiliation tandis que et Villedieu-les-Poëles, après une période de latence, va renouveler en ce début de nouvelle saison. Le Neubourg a également stoppé son fonctionnement, Gisèle Guérin ayant arrêté, aucune personne n'a pu prendre le relais mais certains licenciés ont poursuivi dans des clubs proches. Le dernier club créé en Normandie est Querqueville, dans la Manche.

Les plus grosses structures sont celles du Havre (68 joueurs licenciés), Octeville-sur-Mer (40) et Rouen (37).

→ **Licences individuelles :** le comité avait plus de 800 licenciés la saison passée, nous en comptons 695 fin août 2021. La chute est importante, malheureusement prévisible car le taux de reprise de licences a été très variable, selon les clubs. Les adhérents ont parfois attendu de voir comment allait s'engager la saison et certains ne se sont pas réaffiliés en voyant que les clubs et les compétitions s'arrêtaient de nouveau. D'autres ont quand même repris leur cotisation, avec les efforts des clubs et du comité pour alléger le prix de la licence.

Quelques statistiques :

- 2% de jeunes (licences payantes), 14% de séniors, 42% de vermeils, 32% de diamants et 10% de rubis
- 15 joueurs de N1 (+1), 15 N2 (-1), 17 N3 (-2), 98 N4 (-3), 165 N5 (-41), 278 N6 (-126) et 107 N7 (+29).

De manière générale, la pratique a été très fortement perturbée ces derniers mois. Alors qu'on pensait pouvoir reprendre une activité plus normale en septembre dernier, cela n'a été que de courte durée et la pratique du Scrabble, en club et en tournoi, a été très fortement impactée. Il est donc logique que le nombre de clubs et de licenciés soit à la baisse, mais il va falloir enrayer cette perte et essayer de fidéliser tous les licenciés restants tout en espérant retrouver certains joueurs qui ont mis le Scrabble en suspens. Ce travail se fera au niveau local, avec les efforts des clubs, responsables et adhérents. Peut-être également que d'autres personnes, qui se sont intéressées au Scrabble durant les confinements, auront envie de rejoindre la fédération.

I.2. Les organisations régionales :

Avec la situation sanitaire, le nombre de tournois organisés lors de la saison 2020-2021 est très faible.

→ Les TH2 / TH3 / TH4 / TH5 et les tournois en paires (formule duplicate)

Mois	Tournois	Cat.	Joueurs	Lauréat
Sept.	Mesnil-Esnard	TH2 PO	52	Simon Valentin
	Mesnil-Esnard	TH3	42	Thierry Chincholle
Août	Côte de Nacre Ouistreham	TH2 PO	44	Bernard Caro
	Côte de Nacre Ouistreham	TH3	46	Mickaël Gauchard



→ Les épreuves simultanées :

* **Simultané Vermeils-Diamants-Rubis :** il a pu avoir lieu en octobre 2020, il a rassemblé 173 joueurs dans les différents centres normands et il a été remporté par Jean-Luc Thirion. Cette épreuve avait permis de procéder à une première sélection de joueurs pour la finale nationale, mais cela aura été en vain...

* **Simultané semi-rapide :** il avait été décalé début juillet, deux centres ont ouvert dans notre comité (Ouistreham et Le Havre), c'est Alain Hue qui l'emporte (37 participants).

I.3. Les résultats sur les plans nationaux et internationaux :

* **Championnat de France classique** : la finale a eu lieu en juillet, à Vichy. 2 Normands ont participé : Marie-Hélène Gandy termine 23^e tandis que Thomas Sauvaget décroche le titre de champion de France 2021 en classique !

I.4. Scrabble scolaire :

- **Affiliations** : nous avons eu 12 clubs jeunes cette année, tous en école primaire (2 de moins par rapport à l'année passée).
- **Organisations** : L'activité a pu se poursuivre dans les établissements scolaires, mais aucune compétition n'a pu être organisée (championnats, concours scolaire). Cela limite donc la pratique, en ne permettant pas d'échanges entre les écoles ou les jeunes pratiquants.



I.5. La gestion informatique (Thomas Sauvaget)

- **Les épreuves par centres** : uniquement les qualifications vermeils et le semi-rapide à gérer cette année, tout s'est bien passé pour la remontée des résultats. Un rappel : ne pas oublier d'adresser les deux fichiers nécessaires pour qu'on puisse faire la fusion des résultats → Nomdelepreuve.db et lish2.fr

- **Les logiciels de la FFSc** : On continue à utiliser Duplitop 7 ODS 8 et SIGLE. Attention, Duplitop7 ne fonctionne pas avec Windows11. Donc vérifier si vous achetez un nouvel ordinateur qu'il fonctionne avec Windows10.

- **Les tournois de clubs** : ne pas oublier de déclarer son tournoi auprès de la FFSc, en remplissant les informations par le biais du site de la FFSc (fiche du responsable de club), en veillant aux délais (normalement 2 mois avant la tenue du tournoi, actuellement délai ramené à un mois). La première validation est celle du comité, puis Joan Controu procèdera à la mise en ligne.



<http://www.scrabblenormand.fr>

- **Le site Internet** : pour que le site soit le plus actif possible, ce serait bien d'avoir des informations transmises lorsque les compétitions ont eu lieu (photos, comptes rendus même succincts...). Tout cela sera mis en ligne sur notre site.

I.6. L'arbitrage et les licences (Richard Coroyer)

- **Les licences** : la gestion commune entre le comité (Nadine puis l'encodage par Richard) et la fédération (Séverine Gruchot) fonctionne bien, pas de modification.



- **Les stages d'arbitrage et de gestion** : pas d'activité au cours de cette saison, on espère pouvoir reprendre les formations durant la saison qui commence.

- **Les fournitures** : le comité avait fourni en papeterie les clubs qui organisaient des championnats régionaux ou des épreuves fédérales par centres. Cette papeterie n'a pas pu être réellement utilisée avec l'arrêt des compétitions. Pas de fourniture globale de la part du comité cette année, mais il peut y avoir des dépannages ponctuels si besoin (petite réserve au sein du comité).

- **Les indemnités** : Richard avait établi un tableau qui indiquait les indemnités préconisées pour les ramasseurs et arbitres selon les compétitions. Ce tableau n'est plus d'actualité, les clubs doivent procéder d'une autre manière pour les frais d'arbitrage/ramassage (voir plus loin dans le compte rendu).

I.7. La situation sanitaire

Après une fin de saison 2019-2020 marquée par le confinement et l'arrêt des compétitions, nous espérons vivre une saison 2020-2021 plus active au niveau du Scrabble. La reprise en septembre-octobre a vite été stoppée par de nouvelles mesures sanitaires. Le jeu dans les clubs et les tournois en a subi les conséquences. Le retour dans les salles s'est effectué progressivement cet été, en espérant que cela continue ainsi car cela n'a rien d'évident de conserver son entrain et sa motivation lorsqu'il est impossible de poursuivre la pratique et organiser des rencontres. Le comité remercie chaleureusement tous les responsables de club qui se sont démenés pour maintenir le lien avec leurs adhérents.

II. RAPPORT FINANCIER (Nadine Depuydt) (adopté à l'unanimité)

Le bilan financier pour la saison 2020-2021 montre un léger déficit de quelques centaines d'euros, logique vu que le comité avait fait un effort particulier l'an passé en renonçant aux 10 € qu'il percevait habituellement sur chaque licence.

II.1. Les crédits :

- **les licences** : environ 8000 € étaient perçus chaque saison, là il y a eu 140 € qui correspondent aux licences individuelles. Tous les clubs qui ont enregistré des licenciés ont été remboursés de la part comité (10 € par licence).
- **les redevances sur les simultanés permanents et semaines fédérales** : un peu plus de 2000 € habituellement, 400 € cette année, là aussi l'écart est important, lié à la pratique restreinte en clubs ces derniers mois. La reprise s'est tout de même effectuée dans bon nombre de clubs, ce qui a permis de refaire certaines séances de simultanés.
- **les redevances sur les tournois** : très peu de tournois ont pu avoir lieu, que ce soit les épreuves en centres (simultané semi-rapide, vermeils) ou en TH (Mesnil-Esnard, Ouistreham). Peu de recettes pour le comité (environ 480 €).

II.2. Les débits :

- **les frais divers** : quelques frais divers ont été engagés durant l'année (papeterie, aides aux clubs...) pour un montant de 600 €.
- **Les régularisations** : les habituelles régularisations sur l'exercice antérieur, lorsque certains débits ou crédits sont à cheval sur les deux saisons (859 €) comme les simultanés permanents. Il y en aura d'autres pour la saison à venir (environ 300 € de bénéfiques sur ces simultanés de l'été qui n'ont pas encore été réglés au comité).
- **Les défraiements** : il n'y a eu qu'une seule finale nationale (le championnat de France classique, à Vichy), deux joueurs ont été aidés (120 € au total).

III. ÉLECTIONS

Conformément aux statuts, un tiers du Bureau était renouvelable. Yves Gasnier, vice-président du comité, était amené à se faire réélire pour rester dans le Bureau, ce qui est le cas à l'unanimité. Il continuera donc à assurer sa tâche lors de ce prochain mandat.



De son côté, après de nombreuses années de service, et comme il l'avait annoncé l'an passé, Albert a décidé d'arrêter son implication au sein du Bureau du comité. Il n'avait plus la même capacité physique pour assurer les missions qu'ils avaient menées lors de ses premières années, avec de nombreuses animations dans les clubs existants, dans les forums associatifs ou dans les villes qui souhaitaient ouvrir une activité Scrabble. Albert a consacré énormément de son temps et de son énergie pour aller à la rencontre des gens, pour animer des séances d'initiation, pour aider à structurer les futurs clubs et pour ensuite assurer le suivi. Le nombre de comptes rendus d'animations qu'il a produits est impressionnant, le comité ne peut que le remercier chaleureusement pour tout le travail accompli.

L'organisation est donc la suivante :

- **Président : Aurélien Delaruelle**
- **Vice-Président : Yves Gasnier**
- **Trésorière : Nadine Depuydt**, qui gère le compte en banque du comité et possède le droit de signature pour tous les documents financiers.
- **Responsable informatique : Thomas Sauvaget**
- **Délégué à l'arbitrage, responsable de la gestion des compétitions et des licences : Richard Coroyer**

IV. PERSPECTIVES POUR 2021-2022

- **Le protocole sanitaire** : même s'il s'allège, il reste encore des mesures à respecter. Le comité ne peut donner un cadre général car les protocoles sont surtout déterminés par les municipalités qui nous accueillent (salles de club, salles de tournoi). En échangeant au cours de l'AG, on a bien conscience que d'une ville à une autre les mesures sont variables sur les mesures barrières, le pass sanitaire, le port du masque, l'occupation des locaux, l'ouverture des

buvettes, les jauges d'accueil... Les responsables de clubs sont donc les garants de ces mesures pour accueillir dans de bonnes conditions les adhérents ou les participants aux compétitions.

• **Les organisations :**

→ **épreuves par centres :** les capacités d'accueil étant moindres à certains endroits (mesures barrières pour éloigner les personnes), il faudra sûrement plus de centres pour accueillir les compétiteurs des épreuves. C'est ce qui a été fait lors de l'établissement du calendrier régional mais il existe également une incertitude sur la participation réelle à ces épreuves (les joueurs reviendront-ils aussi nombreux qu'avant la Covid ?). Le comité essaiera d'ajuster au mieux les propositions d'accueil, en lien avec les clubs. Pour les inscriptions aux épreuves par centres, merci aux responsables de ne pas tarder pour procéder au recensement de leurs joueurs, afin d'évaluer suffisamment tôt l'adéquation entre les inscrits potentiels et les places disponibles.

→ **Les grands championnats :**

- après la réussite du championnat de Normandie disputé une fois à Val de Reuil, l'organisation est de nouveau attribuée au club présidé par Chantal Baudot.

- nous reconduisons également le championnat interclubs à Gonfreville-l'Orcher, ce sera un plaisir d'y retourner après l'interruption en 2020 et 2021, dans une nouvelle salle pour 2022.

→ **Les championnats départementaux :** trois dates ont été fixées, la Basse-Normandie reconduit la formule des dernières saisons, en rassemblant les 3 championnats départementaux du Calvados, de l'Orne et de la Manche. Il avait été imaginé de regrouper tous les championnats départementaux sur le même weekend, mais le championnat du 76 a dû modifier sa date, la salle n'était plus disponible début février.

Rappel sur les récompenses : même si ces tournois sont open (des joueurs d'autres départements peuvent participer), les titres décernés reviennent bien aux joueurs du département concerné. Bien entendu, l'organisateur peut également distinguer les joueurs hors-comité, sans leur attribuer de titre. Au niveau des redevances, s'il y a plus de 5 joueurs hors département qui participent, la FFSc prélève une redevance (à partir du 6^e).

• **La licence :**

Type de licence	Montant total (€)	Redevance FFSc (€)	Redevance Comité (€)
Normale (seniors)	40	30	0 (au lieu de 10)
Normale (18-25 ans)	12	7	0 (au lieu de 5)
Normale (- de 18 ans)	8	5	0 (au lieu de 3)
Découverte (seniors)	20	14	0 (au lieu de 6)
Licence « jour » classique	5	5	0
Poussins (-de 11 ans)	Gratuit	0	0

Cette année encore, le comité est en mesure de faire un effort particulier vis-à-vis des joueurs qui reprennent leur licence. La prise de cette licence est un des marqueurs de la vie associative, et même si la pratique a été fortement perturbée la saison passée, ce geste est très important pour la survie des associations. L'an passé, le comité avait renoncé à sa part pour toutes les licences (jeunes, espoirs, séniors et aînés), ce geste sera donc reconduit cette saison. Par contre, une nuance est apportée cette année : il semble légitime de différencier les joueurs qui ont fait l'effort de se licencier en 2020-2021 (et qui reprennent donc leur adhésion) et ceux qui n'ont pas pris de licence lors de la saison qui vient de s'achever (et qui comptent la reprendre maintenant que le jeu reprend).

Après discussion, il est porté au vote la proposition suivante :

- le comité renonce à sa redevance sur chaque licence prise cette saison par un joueur qui avait maintenu son affiliation en 2020-2021

- le comité maintient sa redevance sur chaque licence prise cette saison par un joueur qui avait interrompu son affiliation en 2020-2021

- le comité renonce à sa redevance sur chaque licence découverte (première licence d'un joueur)

- le comité maintient sa redevance sur chaque licence prise directement au comité, et non pas auprès d'un club.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Sur le plan pratique :

- les clubs verseront au comité le montant habituel des licences (40, 12 ou 20 €)

- le comité reversera ensuite à chaque club le montant total des redevances non perçues (10, 5 ou 6 €)

- chaque club est libre de décider ce qu'il fait de ce rendu : soit il le garde pour son activité, soit il le rend à ses licenciés.

À noter également que la FFSc crée une licence numérique (30 € à l'année, ou 3 € par mois), ouverte aux nouveaux licenciés. Elle permet de jouer grâce à des applications ou logiciels, mais pas d'aller dans un club ni participer à des compétitions. Cette licence n'a pas d'impact sur les comités (par d'affiliation à un club, pas de redevance). Elle donne également accès à Scrabblorama en téléchargement.

● **Le scrabble scolaire :**

→ **Le kit scolaire :** la prise en charge des kits scolaires par le comité est maintenue. Ces kits sont fournis par la FFSc (qui prend en charge la moitié du coût) et le comité les prête aux structures scolaires. Dès que la structure s'arrête, le matériel est restitué.

→ **Le concours des écoles :** on espère pouvoir l'organiser cette saison, en maintenant le principe → on cible une zone géographique (par exemple, une ville où existe un club civil), on envoie à toutes les écoles des fiches qualificatives (les enseignants intéressés les font faire à leurs élèves), on récupère les fiches remplies, on les corrige, on détermine les qualifiés pour chaque classe (suivant le nombre de participants) et on les convoque pour une finale locale. Cette finale se déroule sur un après-midi, elle réunit les enfants sélectionnés qui sont initiés rapidement au duplicate (quelques coups de démonstration) avant de disputer une partie préparée. La remise des prix récompense les meilleurs. Les parents et enseignants sont invités, cela peut susciter l'intérêt : soit pour rejoindre le club local, soit pour créer une structure scolaire.

● **Le challenge Domitys :** la fédération a noué un partenariat avec les résidences Domitys pour organiser un challenge de Scrabble auprès des résidents. Il se déroule sur septembre/octobre, avec une partie prétirée de 10 coups à faire jouer (après quelques coups d'initiation et un arbitrage très souple car ce sont des néophytes). Séverine Gruchot a contacté certains responsables lorsque des résidences intéressées se situaient à proximité des clubs, ou alors des résidences ont pu également se manifester pour accueillir une personne de notre comité. Les modalités ne sont pas encore très claires de la part de la fédération pour mener à bien cette action de promotion.

● **Les défraiements pour l'arbitrage et le ramassage :** lorsque les arbitres et les ramasseurs étaient défrayés pour leur aide, l'habitude était d'attribuer la même somme aux personnes qui se dévouaient. Hors, cette somme remise s'apparente donc à une rémunération pour un travail accompli car elle est identique, sans s'apparenter à un défraiement pour le déplacement, par exemple. Toute rémunération est donc sujette à une déclaration. La FFSc en a payé le prix fort, avec un contrôle et un redressement de plusieurs milliers d'euros (pour les défraiements lors des festivals).

À partir de maintenant, il est donc fortement recommandé de pratiquer un défraiement qui ne s'apparente pas à une rémunération. Une discussion s'engage entre les membres de l'AG pour recueillir les avis car il n'est pas facile de trouver le mode de défraiement adéquat : indemnités de déplacement (au kilomètre, par zones), indemnités de restauration (si le tournoi dure toute la journée), autres modes de défraiement ? Le comité aimerait également que la FFSc fournisse des informations sur la pratique à adopter. Cette saison 2021-2022 permettra de mettre en œuvre ce changement d'indemnisation et de voir comment cela se pratique (festivals fédéraux, tournois) afin d'aboutir à une démarche commune.

● **L'investissement en matériel :**

→ **La dotation informatique :** si un club décide de remplacer son ordinateur en rachetant un autre, le comité (sur présentation de facture) octroiera toujours une aide de 150 € pour l'aider dans cet investissement. (Une enveloppe de 900 euros est dégagée pour que cela profite à 6 clubs au maximum, chaque année)

→ **La dotation en papeterie :** pas de dotation générale cette saison, on procèdera au cas par cas selon les besoins exprimés.



● **Les droits d'inscriptions et les redevances :**

→ maintien du ½ tarif pour les Espoirs et de la gratuité pour les - 18 ans

→ **Championnats départementaux :** la FFSc ne prélève aucune redevance sur les joueurs du département mais il existe une redevance sur les joueurs extérieurs (ces championnats sont open). La FFSc ne prélève rien sur les 5 premiers joueurs open.

→ **le versement des redevances des Simultanés permanents et Simultanés de France :** ce sont les comités qui reçoivent l'intégralité des redevances et qui les redistribuent ensuite vers la fédé. Opération à faire trois fois par an.

→ **les droits d'engagement :**

Rappel : tous les tarifs doivent être appliqués dans tous les centres. Pour une même compétition, tous les Normands, quel que soit le centre de participation, doivent payer le même tarif.

Modification 2021-2022 : la fédération a apporté plusieurs modifications sur ses redevances et cela peut avoir un impact sur les tarifs d'inscriptions :

- augmentation des redevances pour les TH (1 € de plus par joueur)
- création d'une redevance pour les tournois en paires (1 € par joueur)
- augmentation des redevances pour les épreuves fédérales par centres (1 € de plus par joueur)
- création d'une redevance pour le « petit » tournoi d'un festival qui en regroupe plusieurs (1 € par joueur)

Une discussion est engagée lors de notre assemblée pour déterminer la position à adopter pour cette saison.

Pour les TH organisés par les clubs, sachant que le comité n'impose pas le tarif d'inscription, aucune modification n'est adoptée. La fédération indique le tarif maximal autorisé pour le prix d'inscription des joueurs (selon la dotation) et ce prix limite est augmenté d'un euro à partir de cette saison.

Par contre, pour les clubs organisant un festival, le comité maintient l'exonération de redevances sur le « petit » tournoi.

Pour les épreuves fédérales par centres, celles où le prix d'inscription est fixé par le comité, plusieurs options sont envisageables :

Option 1 : maintien des redevances avec augmentation d'un euro des tarifs d'inscription (conséquence : pas de changement pour les clubs organisateurs et le comité, l'impact est uniquement porté par les joueurs)

Option 2 : maintien du tarif d'inscription et augmentation d'un euro de la redevance des clubs auprès du comité (conséquence : pas de changement pour les joueurs et le comité, l'impact est uniquement porté par les clubs organisateurs dont les bénéfices diminuent)

Option 3 : maintien du tarif d'inscription et diminution d'un euro de la redevance des clubs auprès du comité (conséquence : pas de changement pour les joueurs et les clubs organisateurs, l'impact est uniquement porté par le comité dont les bénéfices diminuent)

Après discussion, c'est l'option 3 qui est portée aux votes et adoptée à l'unanimité.

Voici donc le nouveau tableau de tarifs et redevances :

Epreuves	Manches	Tarifs	Part Club	Redevance totale	M	FFsc
Epreuves en clubs						
Simultanés permanents	1	libre	libre	0,75 €	0,25	0,5
Semaines fédérales	1	libre	libre	1 €	0,25	0,75
Epreuves organisées par les clubs						
Cht Départemental	2	libre	libre	2 €	2	0
Paires	2	libre	libre	3 € ↑	2	1 ↑
TH2 catégoriel	2	libre	libre	2,5 € ↑	1,5	2 ↑
TH2	2	libre	libre	4,5 € ↑	1,5	3 ↑
TH3	3	libre	libre	6 € ↑	2	4 ↑
TH4	4	libre	libre	7 € ↑	2,5	4,5 ↑
TH5	5	libre	libre	8 € ↑	3	5 ↑
Epreuves fédérales par centres						
Simultané mondial	2	12 €	7,5 €	4,5 € ↔	0,5 ↓	4 ↑
Phase 1	2	12 €	7,5 €	4,5 € ↔	0,5 ↓	4 ↑
Phase 2	3	15 €	9,5 €	5,5 € ↔	1,5 ↓	4 ↑
Phase 3	3	15 €	9,5 €	5,5 € ↔	1,5 ↓	4 ↑
Qualifs Vermeils	2	12 €	7,5 €	4,5 € ↔	0,5 ↓	4 ↑
VerDiam	2	12 €	7,5 €	4,5 € ↔	0,5 ↓	4 ↑
Simultané scolaire	2	12 €	7,5 €	4,5 € ↔	0,5 ↓	4 ↑
Blitz	3	15 €	9,5 €	5,5 € ↔	1,5 ↓	4 ↑
Semi-rapide	3	15 €	9,5 €	5,5 € ↔	1,5 ↓	4 ↑
Championnats du comité						
Cht Normandie	3	15 €	8,5 €	6,5 €	6,5	0
Interclubs	3	50 € (à 7) 40 € (à 5)	26,5 € 18,5 €	23,5 € 21,5 €	3,5 6,5	20 15
Cht paires	2	9 €	6 €	3 €	3	0
Epreuves en formule classique						
Classique individuel		5 €	2 €	3 €	1,5	1,5
Classique interclubs		15 €	5 €	10 €	2,5	7,5

Cette diminution des redevances perçues par le comité aura une répercussion sur les recettes annuelles. Un bilan sera fait lors de la prochaine assemblée générale pour voir l'impact réel et adapter les mesures si nécessaire.

V. CALENDRIER : cf. document fourni

Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020	Janvier 2021	Février 2021
1 Sep	1 Oct	1 Nov	1 Dec	1 Jan	1 Feb
2 Sep	2 Oct	2 Nov	2 Dec	2 Jan	2 Feb
3 Sep	3 Oct	3 Nov	3 Dec	3 Jan	3 Feb
4 Sep	4 Oct	4 Nov	4 Dec	4 Jan	4 Feb
5 Sep	5 Oct	5 Nov	5 Dec	5 Jan	5 Feb
6 Sep	6 Oct	6 Nov	6 Dec	6 Jan	6 Feb
7 Sep	7 Oct	7 Nov	7 Dec	7 Jan	7 Feb
8 Sep	8 Oct	8 Nov	8 Dec	8 Jan	8 Feb
9 Sep	9 Oct	9 Nov	9 Dec	9 Jan	9 Feb
10 Sep	10 Oct	10 Nov	10 Dec	10 Jan	10 Feb
11 Sep	11 Oct	11 Nov	11 Dec	11 Jan	11 Feb
12 Sep	12 Oct	12 Nov	12 Dec	12 Jan	12 Feb
13 Sep	13 Oct	13 Nov	13 Dec	13 Jan	13 Feb
14 Sep	14 Oct	14 Nov	14 Dec	14 Jan	14 Feb
15 Sep	15 Oct	15 Nov	15 Dec	15 Jan	15 Feb
16 Sep	16 Oct	16 Nov	16 Dec	16 Jan	16 Feb
17 Sep	17 Oct	17 Nov	17 Dec	17 Jan	17 Feb
18 Sep	18 Oct	18 Nov	18 Dec	18 Jan	18 Feb
19 Sep	19 Oct	19 Nov	19 Dec	19 Jan	19 Feb
20 Sep	20 Oct	20 Nov	20 Dec	20 Jan	20 Feb
21 Sep	21 Oct	21 Nov	21 Dec	21 Jan	21 Feb
22 Sep	22 Oct	22 Nov	22 Dec	22 Jan	22 Feb
23 Sep	23 Oct	23 Nov	23 Dec	23 Jan	23 Feb
24 Sep	24 Oct	24 Nov	24 Dec	24 Jan	24 Feb
25 Sep	25 Oct	25 Nov	25 Dec	25 Jan	25 Feb
26 Sep	26 Oct	26 Nov	26 Dec	26 Jan	26 Feb
27 Sep	27 Oct	27 Nov	27 Dec	27 Jan	27 Feb
28 Sep	28 Oct	28 Nov	28 Dec	28 Jan	28 Feb
29 Sep	29 Oct	29 Nov	29 Dec	29 Jan	29 Feb
30 Sep	30 Oct	30 Nov	30 Dec	30 Jan	30 Feb
31 Sep	31 Oct	31 Nov	31 Dec	31 Jan	31 Feb

Le calendrier complété est joint à ce compte rendu. Si des clubs qui ne se sont pas encore manifestés souhaitent également organiser un tournoi, ils doivent se reporter au calendrier déjà établi pour cibler une date libre, et éviter ainsi les doublons entre compétitions régionales.

Pour les épreuves par centres, il est encore possible de rajouter des lieux d'accueil afin d'être en capacité d'accueillir tout le monde dans le respect des normes de distanciation.

VI. DEFRAIEMENTS

- Vermeils, Vichy, 2 jours : 60 € *
- Championnat de France, Vichy, 2 jours : 60 € *
- Championnat du Monde 2021, Aix-les-Bains, 7 jours : à déterminer selon le nombre de participants
- Championnat du Monde 2022, Louvain-la-Neuve, 7 jours : à déterminer selon le nombre de participants
- Championnat interclubs, Arles, 2 jours : 60 € à 100 € par joueur selon le lieu et le nombre d'équipes qualifiées *
- Championnat d'Europe des clubs, 2 jours : 60 € à 100 € par joueur selon le lieu
- Championnat scolaire, Auvergne, 4 jours : pris en charge par le comité, les clubs et les familles
- Championnat promotion, Vichy, 2 jours : 60 € *
- Championnat de France classique, Vichy, 2 jours : 60 € *
- Interclubs en classique, 2 jours : 60 € à 100 € par joueur selon le lieu et le nombre d'équipes qualifiées *

* Les montants indiqués restent indicatifs car ils peuvent être modifiés selon le nombre de participants aux finales. Si ce nombre est trop important ou s'il croît de manière imprévue par rapport à la saison passée, le défraiement peut être adapté (avec une enveloppe globale, équivalente à l'année antérieure, partagée entre les participants).

VII. COORDONNEES DES MEMBRES DU BUREAU

Aurélien Delaruelle	44, avenue de Grammont 76100 Rouen	tél : 06.79.55.76.18 a.delaruelle@wanadoo.fr
Yves Gasnier	12, rue d'Armor 14000 Caen	tél : 06.80.45.79.57 gasnieryves@gmail.com
Nadine Depuydt	17, rue Paul Cézanne Immeuble Puy de Sancy, app.13 76120 Le Grand Quevilly	tél : 06.08.68.04.53 nadine.depuydt76@gmail.com
Thomas Sauvaget	15, lotissement Les Ecluses 61500 Chailloué	tél : 06.16.48.20.65 t_sauvaget@hotmail.com
Richard Coroyer	15, résidence Le Clos 76260 Etalondes	tél : 06.37.04.93.49 richard@coroyer.fr

L'Assemblée Générale du Comité de Normandie est close à 12h45.

